

165P-1817



Simon  
Bélanger  
2008-05-29 11:08

A Jean-Pierre Beaumont  
cc Yvan Dumont  
ccc  
Objet RE Tr : Maria

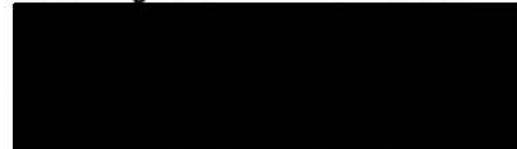
Affaires municipales  
et Régions  
Québec

Jean-Pierre,

Les travaux de mise aux normes des équipements de production d'eau potable occasionnent effectivement un changement de la configuration du système d'alimentation. Aussi, compte tenu de l'élévation topographique du chemin du 2e rang et de la route Francis-Cyr comparativement à celle de la rue des Chardonnerets, la pression d'opération dans la conduite de la route des Geais devra être modifiée.

Afin de nous permettre d'évaluer l'incidence du changement de la configuration du système sur les pressions d'opération et de donner un avis technique plus détaillé sur la demande de la Ville, concernant les travaux proposés sur la route des Geais, la route Francis-Cyr et le chemin du 2e rang, nous aurions besoin des résultats du calcul de balancement hydraulique du réseau.

Simon Bélanger, ing.  
Direction générale des infrastructures



Jean-Pierre Beaumont/QUEBEC/RMN



Jean-Pierre  
Beaumont  
2008-05-27 08:11

A Simon Bélanger  
cc  
Objet Tr : Maria

Affaires municipales  
et Régions  
Québec

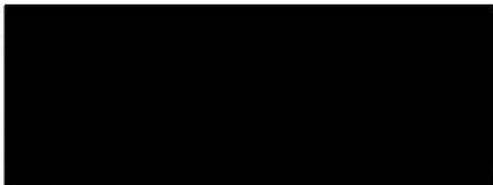
Simon,

Peux-tu analyser les documents suivants et m'en reparler en vue d'un état de situation pour jeudi p.m. ?

Merci.

Jean-Pierre Beaumont, ing., directeur  
Service des programmes et du suivi des infrastructures-Québec

Direction générale des infrastructures  
Ministère des Affaires municipales et des Régions



www.mamr.gouv.qc.ca

— Réacheminé par Jean-Pierre Beaumont [redacted] le 2008-05-27 07:58 —

Michel

Binette [redacted]

2008-05-26 15:27

A Jean-Pierre Beaumont [redacted]

cc

Objet Tr : Maria

*Affaires municipales  
et Régions*

**Québec** 

Jean-Pierre,

Voilà un peu plus d'infos concernant le dossier de Maria. Serait-il possible d'avoir un état de situation pour vendredi s.t.p.. Merci pour ton habituelle collaboration.

Michel

Me Michel Binette, LL.B., M.A.P.  
Conseiller spécial  
Cabinet de la vice-première ministre  
et ministre des Affaires municipales et des Régions



Tél.: [redacted]

— Réacheminé par Michel Binette [redacted] le 2008-05-26 15:25 —



Hélène

Miville-Deschênes [redacted]

2008-05-26 15:19

A Michel Binette [redacted]

cc

Objet Maria

*Affaires municipales  
et Régions*

**Québec** 

Bonjour,

Tel que demandé et convenu, bonne soirée



GFOR2008-01283.PDF

Hélène Miville-Deschênes  
Cabinet de la vice-première ministre  
et ministre des Affaires municipales et des Régions



---

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ**

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.  
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur  
immédiatement.

---

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ**

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.  
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur  
immédiatement.

---

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ**

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.  
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur  
immédiatement.

---

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ**

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.  
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur  
immédiatement.

# PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM-2008)

## FICHE DE CONFORMITÉ NORMATIVE ET D'APPRÉCIATION TECHNIQUE

<b>Code géographique</b>		<b>Municipalité ou organisme, désignation</b>	
06005	RURAL	Maria , M	
<b>No de dossier MAMR</b>	<b>No de séquence</b>		
555070			
<b>Titre du projet</b>	<b>VOLET 1.4</b>	<b>Ordre de priorité du requérant</b>	01
Réfection de conduites de distribution d'eau potable - Rue des Geais, Rang 2 et chemin Francis-Cyr			
<b>Catégorie d'infrastructures</b>	Distribution d'eau potable		
<b>Catégorie de travaux</b>	Réfection		
<b>\$ du projet à demande</b>	2 622 000 \$	<b>\$ admissible du projet</b>	2 115 000 \$
<b>Date de début des travaux</b>	2008-08-11	<b>Date de la fin des travaux</b>	2008-12-15
<b>Date de réception de la demande au MAMR</b>	2008-08-05		

### DATE DES TRAVAUX

### CLIENTÈLE

Municipalité locale (excluant les villages nordiques), municipalité régionale de comté (MRC), communauté métropolitaine, régie intermunicipale, corporation ou organisme dont une corporation municipale nomme la majorité des membres ou contribue à plus de la moitié du budget annuel, ou les regroupements de tels municipalités, corporations ou organismes X

### INFRASTRUCTURES ADMISSIBLES

Infrastructures pour l'eau potable : installations de captage, conduites d'amenée, usines de traitement, réservoirs d'emmagasinage, postes de chloration et de contrôle de pression, débitmètres intermunicipaux et conduites de distribution X

Infrastructures pour les eaux usées, incluant les eaux pluviales : conduites de collecte et d'interception, bassins de rétention, stations de pompage et de traitement, émissaires et diffuseurs

Plan d'intervention accepté (pour le renouvellement des conduites)

Plan d'intervention planifié (pour le renouvellement des conduites)

### TRAVAUX ADMISSIBLES

Rénovation, réhabilitation ou remplacement de conduites X

Rénovation, réhabilitation ou remplacement d'infrastructures

Agrandissement ou construction d'infrastructures

Recherche d'eau souterraine

### LOCALISATION DES TRAVAUX

Travaux à l'intérieur d'une zone déjà construite du périmètre d'urbanisation X

Travaux à l'extérieur d'une zone déjà construite du périmètre d'urbanisation (recherche d'eau souterraine, alimentation en eau ou traitement de l'eau potable, interception ou traitement des eaux usées)

Travaux à l'extérieur des zones inondables X

Travaux à l'extérieur des zones à risque X

**FIN DE L'APPRÉCIATION, CAR LE PROJET EST REFUSÉ POUR LES RAISONS SUIVANTES:**

Travaux autres que la recherche d'eau souterraine entrepris avant la date de réception au MAMR de la demande d'aide financière

Clientèle non admissible

Infrastructures non admissibles

Travaux non admissibles

Travaux usuels d'entretien ou liés à l'exploitation

Travaux à l'extérieur d'une zone déjà construite du périmètre d'urbanisation et qui ne sont pas parmi les cas d'exception permis hors du périmètre d'urbanisation

Travaux visant un développement futur ou contribuant à l'étalement urbain

Les coûts ou les travaux font l'objet d'une aide financière d'un ministère, d'une agence ou d'un mandataire du gouvernement du Québec

Travaux en régie

Autres (préciser) :

**COMMENTAIRES:****ADMISSIBILITÉ PAR DÉROGATION AUX RÈGLES ET NORMES DU PROGRAMME**

CT no

du

Nature de la dérogation:

## APPRÉCIATION TECHNIQUE DU PROJET

	Sélection du requérant	Sélection du MAMR
Population touchée (pers):	120	
Population desservie (pers):	2 050	
Population totale de la municipalité (pers):	2 610	

### CAPTAGE, ALIMENTATION, TRAITEMENT ET EMMAGASINAGE DE L'EAU DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

#### Amélioration de la qualité de l'eau potable

- Contamination bactériologique
- Contamination physico-chimique
- Problème de désinfection
- Mise aux normes des installations de traitement de l'eau potable
- Problème d'esthétique :

**Important**

**Mineur**

#### Solution à un manque d'eau potable

- Manque d'eau potable

**Important**

**Mineur**

#### Renouvellement des infrastructures

- Conduites
- Infrastructures vétustes
- Problème de fonctionnement
- Problème de gestion

X

X

X

#### Amélioration de la protection contre l'incendie

- Manque de protection contre l'incendie

### ÉVACUATION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

#### Réduction des rejets d'eaux usées et amélioration de la salubrité publique

- Contamination de l'environnement

**Important**

**Modéré**

**Mineur**

- Débordements d'eaux usées

**Important**

**Modéré**

**Mineur**

- Respect des exigences

**Important**

**Modéré**

**Mineur**

#### Amélioration de la sécurité publique

- Refoulements des eaux usées
- Refoulements pluviaux

#### Renouvellement des infrastructures

- Conduites domestiques ou unitaires
- Conduites pluviales
- Infrastructures vétustes
- Problème de fonctionnement
- Problème de gestion

**La demande ne permet pas l'appréciation technique du projet**

**Le projet n'est pas prioritaire selon le plan d'intervention**

X

**NIVEAU DE PRIORITÉ: N/P**

**Travaux prioritaires**

<b>Catégorie d'infrastructures</b>	<b>Distribution d'eau potable</b>
<b>Catégorie de travaux</b>	<b>Réfection</b>
<b>Coût admissible</b>	2 115 000 \$
<b>Coût maximal admissible des travaux prioritaires</b>	0 \$
<b>Aide financière (taux réguliers) correspondant aux travaux prioritaires</b>	0 \$

**COMMENTAIRES D'APPRÉCIATION:**

Lors de la préparation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites, en novembre 2007, la nécessité de remplacer les conduites de distribution d'eau potable de la rue des Geais n'a pas été retenue parce qu'il n'y a jamais eu de bris et la seule mesure de débits de fuites effectuée en 2004 est difficilement interprétable.

## RESPECT DES OBJECTIFS DU PROGRAMME ET DES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

	Sélection du requérant	Sélection du MAMR	
		<i>principale</i>	<i>secondaire</i>
<b>VOLET 1.4</b>			
- Amélioration de la qualité de l'eau potable			
- Réduction de la quantité ou amélioration de la qualité des rejets d'eaux usées dans l'environnement			
- Meilleure gestion de l'eau potable et des eaux usées	X		
- Amélioration de la santé, de la sécurité ou de la salubrité publique			
- Réponse aux besoins de la population en matière d'eau potable			
- Renouvellement des infrastructures déficientes et ou désuètes	X		
- Mise en oeuvre des solutions adaptées aux problématiques particulières des municipalités éloignées	X		
- Incitation à l'innovation et à l'expérimentation en favorisant l'utilisation de nouvelles technologies, de meilleures pratiques et de nouvelles approches			
- Support à l'économie dans une municipalité ou une région			
- Potentiel à contribuer au développement des connaissances relatives aux infrastructures municipales			
- Applicabilité aux autres municipalités québécoises			
- Bénéfices économiques escomptés	X		

## SUIVI FINANCIER

	Oui	Non	
- Taux d'aide accru demandé	X		75.00 %
- Taux d'aide accru justifié (pour les travaux prioritaires)		X	0.00 %
- Montant de l'aide additionnelle correspondant au taux d'aide accru justifié			176 250 \$
- Projet déjà soumis au PIQM ou FIMR		X	0 \$
- Inscription en deux étapes demandée		X	
- Inscription en deux étapes recommandée		X	

## COMMENTAIRES:

Produit par:  Date: 2008-08-14

Simon Bélanger, ing.

Révisé par:  Date: 2008/08/14

*pour* Yvan Dumont, ing., chef d'équipe -

Autorisé par:  Date: 2008/08/14

*pour* Jean-Pierre Beaumont, ing.  
Directeur du SPSI-Qc

**OBJET :** Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – volet 1.4  
Municipalité de Maria  
Réfection des conduites d'aqueduc de la rue des Geais, du rang 2  
et du chemin Francis-Cyr (555070)

N° dossier : PVAM2008-00029

**DATE :** Le 14 août 2008

## COMMENTAIRES

CMA : 2 115 000 \$	Aide : 1 586 250 \$	Municipalité : 528 750 \$
Taux accru : 75 %	Aide additionnelle : 176 249 \$	

Travaux conjoints avec le MTQ : NON

Moyenne	AVANT	APRÈS le projet	Moyenne MRC
Niveau d'endettement	6,30 %	6,77 %	2,27 %
Compte de taxes	1 639 \$/usager	1 693 \$/usager	1 210 \$/usager

## RECOMMANDATIONS

Compte tenu qu'il s'agit d'un projet déjà provisionné et des disponibilités budgétaires suffisantes, nous recommandons de signer la lettre de promesse ci-jointe.

Préparée par :

[Signature]

*Pom*  
Jean-Pierre Beaumont, ing., directeur  
Service des programmes et du suivi  
des infrastructures - Québec

2008/08/14

[Signature]

Jacques A. Tremblay  
Directeur général des infrastructures

08.08.14

[Signature]

Michel Gagnon, sous-ministre adjoint aux  
infrastructures et au financement municipal

[Signature]

Jean-Paul Beaulieu, sous-ministre

080814

DÉCISION	Date
<input type="checkbox"/> Recommandation approuvée par : _____	_____
<input type="checkbox"/> Recommandation refusée par : _____	_____
Suivi : _____	
_____	

# PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

## FICHE SYNTHÈSE

Demandeur : Maria (M)  
Circonscription provinciale : Bonaventure  
Circonscription fédérale : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine  
MRC : Avignon  
Population : 2 610

No séquence :  
Dossier numéro : 555070  
Code géographique : 06005  
Date : 2008-08-14

PIQM # 1.4 : Réfection de conduites de distribution d'eau potable - Rue des Geais, Rang 2 et chemin Francis-Cyr

Répondant :  Directeur général

Téléphone : 

### 1. DESCRIPTION DU PROJET PRÉSENTÉ

Ce projet concerne le remplacement de conduites de distribution d'eau potable.

### 2. AVIS SUR LE PROJET PRÉSENTÉ

#### 2.1 Travaux admissibles

- Mise en place (remplacement) de conduites de distribution d'eau potable de 200 mm de diamètre sur une longueur d'environ 290 mètres sous la rue des Geais, entre la rue des Chardonnerets et la voie ferrée de Canadien national, en correspondance avec l'article 1 du bordereau de la soumission retenue (c.f. Note 1 ci-dessous).
- Mise en place (remplacement) de conduites de distribution d'eau potable de 200 mm de diamètre sur une longueur d'environ 30 mètres sous la rue des Geais, à la traverse de la voie ferrée de Canadien national, en correspondance avec les articles 2.1, 2.3, 2.4 et 2.5 du bordereau de la soumission retenue.
- Mise en place (remplacement) de conduites de distribution d'eau potable de 200 mm de diamètre sur une longueur d'environ 1 675 mètres sous la rue des Geais, entre la voie ferrée de Canadien national et le rang 2, en correspondance avec les articles 3.1 et 3.2 du bordereau de la soumission retenue.
- Réfection du drainage pluvial en bordure de la route des Geais. Ces travaux sont admissibles dans une proportion de 30% des travaux prévus à l'article 3.3 du bordereau de la soumission retenue, parce que la remise en état des lieux altérés par les travaux admissibles ne doit pas excéder une largeur totale de 9 mètres.
- Mise en place (remplacement) de conduites de distribution d'eau potable de 150 mm de diamètre sur une longueur d'environ 220 mètres sous le rang 2, entre la rue des Geais et le chemin Francis-Cyr, en correspondance avec l'article 4 du bordereau de la soumission retenue.
- Mise en place (remplacement) de conduites de distribution d'eau potable de 150 mm de diamètre sur une longueur d'environ 120 mètres au nord ouest de l'intersection du rang 2 et du chemin Francis-Cyr, en correspondance avec l'article 5 du bordereau de la soumission retenue.

Note 1 : Soumission de Sablière et Déneigement Lafontaine inc. en date du 15 mai 2008.

#### 2.2 Travaux non admissibles

- Réfection du drainage pluvial en bordure de la route des Geais dans une proportion de 70% des travaux prévus à l'article 3.3 du bordereau de la soumission retenue, parce que la remise en état des lieux altérés par les travaux admissibles ne doit pas excéder une largeur totale de

9 mètres.

- Mise en place d'une traverse en acier de 350 mm de diamètre sous la voie ferrée de Canadien national en prévision de besoins futurs, en correspondance avec l'article 2.2 du bordereau de la soumission retenue.

### 2.3 Appréciation du projet soumis

Ce projet vise le remplacement des conduites de distribution d'eau potable sous la rue des Geais, le rang 2 et le chemin Francis-Cyr. Il n'y a pas de conduites de collecte des eaux usées à ces endroits.

Lors de la préparation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites, en novembre 2007, la nécessité de remplacer ces conduites de distribution d'eau potable n'a pas été retenue parce qu'il n'y a jamais eu de bris et la seule mesure de débits de fuites effectuée en 2004 est difficilement interprétable. Cependant, les représentants de la Municipalité anticipent des problèmes majeurs avec ces conduites depuis plusieurs années, parce que leur dégradation serait très avancée selon les observations effectuées lors du raccordement de branchements de service. Considérant que ces conduites sont en ciment-amiante et qu'elles ont été installées en 1965, on peut en déduire qu'elles ont un indice de fragilité moyen. Aussi, il est possible que leur fragilité ait été amplifiée en fonction de l'assise et du recouvrement qui ont été mis en place en 1965.

La Municipalité pourrait financer les travaux de drainage pluvial non retenus, décrits à la section 2.2 ci-dessus, avec les sommes reliées au "Transfert de revenus provenant de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et du gouvernement du Québec".

### 2.4 Critères d'appréciation applicables au projet soumis

## 3. COÛT DU PROJET

3.1 Coût des travaux présentés	2 622 000 \$
Coût des travaux admissibles	2 115 000 \$
Coût des travaux non admissibles	507 000 \$

### 3.2 Calcul de l'aide proposée par le ministère

Coût maximum admissible	2 115 000 \$
Aide (taux réguliers)	1 410 001 \$
Aide additionnelle	176 249 \$
Aide totale	1 586 250 \$

### 3.3 Partage des coûts proposé par le ministère:

	PIQM	100 Millions	Financement supplémentaire	Total	%
Requérant	528 750 \$	0 \$	507 000 \$	1 035 750 \$	40%
Gouv. Québec	1 586 250 \$	0 \$		1 586 250 \$	60%
Privé			0 \$	0 \$	
Autres			0 \$	0 \$	
Total	2 115 000 \$	0 \$	507 000 \$	2 622 000 \$	

**Commentaires:**

Les coûts des travaux sont basés sur la soumission de Sablière et Déneigement Lafontaine inc. en date du 15 mai 2008. Le taux d'aide financière a été déterminé par le cabinet.

La ventilation des coûts par exercice financier est la suivante:

2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
2 115 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

**4. ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION DES TRAVAUX**

Début des travaux: 2008-08-11      Fin des travaux: 2008-12-15

**5. REMARQUES**

Recherche d'eau complétée  
Plans et devis complétés  
Autorisé par le MDDEP  
Règlement d'emprunt adopté  
Soumission retenue  
Entente de financement avec le MTQ

<input type="checkbox"/>	
<input checked="" type="checkbox"/>	2008-04-28
<input type="checkbox"/>	
<input checked="" type="checkbox"/>	2008-07-23
<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	

**6. OBLIGATIONS PARTICULIÈRES**

Aucune

**7. RECOMMANDATION**

Compte tenu des règles, des normes, des objectifs et des critères du programme, nous recommandons ce projet selon l'avis exprimé au point 2 de la présente fiche synthèse.

Produit par: \_\_\_\_\_ Révisé par: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*JPB* Jean-Pierre Beaumont, ing.  
Directeur du SPSI-Qc

Visé par: \_\_\_\_\_

Jacques A. Tremblay  
Directeur général des  
infrastructures

Date: 2008/08/14

Date: 08 08. 14

Gouvernement du Québec  
La vice-première ministre,  
ministre des Affaires municipales et des Régions  
et ministre responsable de la région de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine  
La députée de Bonaventure

Québec, le 18 août 2008

Monsieur Normand Audet  
Maire  
Municipalité de Maria



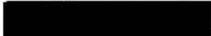
Monsieur le Maire, *Normand*

J'ai le plaisir de vous informer que le projet de réfection des conduites d'aqueduc sous la rue des Geais, le rang 2 et le chemin Francis-Cyr est admissible à une aide financière de 1 586 250 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 2 115 000 \$, dans le cadre du sous-volet 1.4 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

Un protocole d'entente établissant les travaux et les coûts admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités du versement de cette dernière vous sera transmis prochainement.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec en concertation avec la municipalité.

Je suis assurée que la réalisation de ce projet contribuera à l'atteinte des objectifs du programme qui sont d'améliorer les infrastructures, la qualité de l'environnement et la qualité de vie des Québécois et des Québécoises.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures au 

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



NATHALIE NORMANDEAU

